



CHARTRE PROFESSIONNELLE

Des Hébergeurs d'évènements

INTRODUCTION

Cette charte a été construite par et pour les membres du SYDHEV, syndicat professionnel créé en 2020, regroupant les professionnels de l'hébergement d'évènements privés et professionnels.

Tous ses membres s'engagent à respecter cette charte dans son attitude et sa pratique professionnelle. Cette charte corporatiste vise à structurer des pratiques et à les crédibiliser auprès de notre clientèle et nos partenaires.

Au-delà d'inscrire une identité, l'esprit de cette charte s'approche aussi d'une pensée de Paul Valéry : "Les esprits valent selon ce qu'ils exigent. Je vaudrais ce que je veux."

CHAPITRE 1 - Patrimoine

Les « hébergeurs d'évènements » regroupe toutes les personnes qui mettent en avant un lieu privé remarquable et patrimonial, et ce, quelle qu'en soit la taille ou le type. Par définition, notre activité s'inscrit dans le temps. Par cette charte nous nous engageons à proposer à nos clients la mise à disposition d'un lieu entretenu, agréable et adapté à l'accueil d'évènements privés et professionnels.

CHAPITRE 2 - Etablissement Recevant du Public (ERP)

Ces lieux sont mis à la disposition du public pour la réalisation d'évènements privés, professionnels ou associatifs. Ils répondent aux normes françaises « ERP », en vigueur pour tout établissement accueillant du public.

CHAPITRE 3 – Accueil et conseil

La qualité et le professionnalisme de l'accueil sont au cœur de notre métier, elles sont pour nous des valeurs fondamentales.

Nous vous garantissons un accueil aimable et efficace dès la première prise de contact.

Nous mettons tout en œuvre pour nous rendre disponibles pour nos hôtes lors de leur visite avec écoute et conseils.

Nous mettons à leur disposition une liste de prestataires de qualité, ainsi qu'une liste qualifiée d'hébergements à proximité en sus de ceux sur place. Pour se faire, nous mettons en place une veille destinée à identifier les meilleurs acteurs, en apportant ainsi un conseil le plus pertinent et le plus actualisé possible.

Réactivité, accompagnement, conseil et courtoisie sont nos maîtres mots.

CHAPITRE 4 - Culture corporative

En adoptant la présente charte, nous nous reconnaissons entre professionnels qui partagent des valeurs communes visant à une reconnaissance par nos pairs, à un partage d'expériences, à une amélioration continue de nos lieux de réception et de nos services, en particulier à notre adaptabilité à l'évolution des normes de notre profession.

CHAPITRE 5 – Accès et Equipements

Nous avons la préoccupation de rendre l'accès au lieu et son exploitation les plus simples possible. Nous proposons un espace traiteur dédié avec un minimum d'équipements pour nos hôtes, un parking facilement accessible, des moyens d'accès facilités pour les personnes à mobilité réduite, la fourniture de coordonnées de localisation et signalétiques.

CHAPITRE 6 – Responsabilité Ecologique

Notre vocation est durable. Et à ce titre, nous avons comme préoccupation essentielle la préservation de notre environnement. Nous sommes engagés au sein de notre territoire à sensibiliser et à améliorer notre discours sur les enjeux visant à minimiser notre impact écologique. Une attention particulière sera consacrée au recyclage et au tri

des déchets, à la sobriété dans l'utilisation des énergies, aux gestes simples qui permettent de la conserver comme la fermeture des portes, au respect du voisinage par la limitation des nuisances sonores.

CHAPITRE 7 – Intégration territoriale

En tant qu'acteur de l'évènementiel et du patrimoine, nous avons vocation à nous inscrire culturellement au sein de notre territoire. Nous sommes engagés notamment auprès des institutions professionnelles du tourisme pour valoriser et promouvoir l'attractivité de nos régions respectives, en suggérant à nos invités l'étendue des possibilités qu'offre notre bassin. Nous nous mettons en relation avec tous les acteurs de la profession de l'évènementiel pour fluidifier les échanges et faisons appel au maximum aux artisans et professionnels locaux pour promouvoir l'économie locale et améliorer l'empreinte écologique d'un évènement.

CHAPITRE 8 – Transparence

Nous nous engageons à fournir une information transparente et claire de nos prestations et tarifs à notre clientèle. Cette transparence s'inscrit dans tout document, commercial, technique et juridique. En particulier, le contrat se doit d'être le plus lisible possible et accessible à tous. L'homogénéisation de ce dernier entre l'ensemble des professionnels accroît cette facilité de lecture pour notre clientèle, raison pour laquelle le SYDHEV fournit un standard des conditions générales de vente.

En tant que membre du SYDHEV, je reconnais adhérer pleinement à l'ensemble de ces engagements.

Domaine : _____

Nom Prénom :

Date :

Signature :

Pour le SYDHEV

Loïc TOURNEZ, Président

06 janvier 2021